



LE PRÉVOYANT



L'UNION SAINT JOSEPH DU CANADA

A tous ceux qui de près ou de loin se sont intéressés au succès de notre grand concours de recrutement l'Exécutif offre de sincères et chaleureux remerciements.

Le succès qu'a rapporté ce concours a dépassé nos espérances et nous sommes hautement flattés de la grande popularité de notre société.



OFFICIERS

CONSEIL EXECUTIF.

Président d'Honneur, Mgr J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.
Chapelain Général, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-Général.
Président Général, A. Allard, Négociant en gros, Ottawa.
1er Vice-Président, J. A. St. Denis, M.D., Montréal.
2me Vice-Président, L. E. O. Payment, Avocat, Québec.
Directeur Général, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.
Chancelier Supreme, Révd. J. Châtelain, Thurso.
Censeur Suprême, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.
Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.
Trésorier Supérieur, L. A. E. St. Pierre, Comptable, Ottawa.
Receveur Général, C. S. O. Boudreault, Echevin, Ottawa.
Médecin Général, R. Chevrier, M.D., 168 Ave. Daly, Ottawa,
Greffier Général, J. M. Fleury, Professeur, Ottawa.
Sergent d'Armes, C. Fortin, Marchand, Beauceville, Québec.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Président, Rév. J. Châtelain, Chancelier Suprême, Thurso.
Chancelier Supérieurs, D. Danis, Cornwall; F. R. E. Campeau,
Ottawa; Rév. P. S. Hudon, Rockland; Jules Gratton, Hull.

CONSEIL FINANCIER.

Président, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.
Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; J. A. Tanguay, Montréal;
T. Rochon, Clarence Creek; Art. Caron, Hull.

BUREAU MEDICAL.

Président, R. Chevrier, M.D., Médecin Général, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Béland, M. D., Québec,
U. Archambault, M.D., Hull; A. Rodrigue, M.D., Buckingham.

AUDITEURS SUPERIEURS.

J. N. Rattey et G. W. Séguin, Ottawa.

ORGANISATEUR-EN-CHEF.

G. J. Tessier, Ottawa.

AVISEURS LEGAUX.

Hon. N. A. Belcourt, C. R., M.P., Ottawa.
D. Danis, Magistrat, Cornwall.
Clovis Laporte, Montréal.
L. E. O. Payment, Québec.

Procureur pour la Province de Québec.

Clovis Laporte, Chambre 203, Bâtisse New-York Life, Montréal.



Le Prévoyant

Organe Officiel de
L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Vol. XIII.—No 2.

OTTAWA, JUIN 1907.

Abonnement, \$1.00 par an

Soins Médicaux

Nous croyons devoir attirer l'attention de tous nos membres sur la nécessité qu'il y a, pour eux, de se procurer les soins du médecin quand il y a lieu de le faire.

Il est de leur devoir de se conformer aux exigences du code, sur ce point, s'ils désirent retirer des bénéfices de maladie. La société ne saurait faire d'exception pour personne et nous croyons qu'en adoptant cette ligne de conduite, elle protège non-seulement ses intérêts, mais elle protège aussi les intérêts des malades eux-mêmes. Il est malheureux de voir combien sont négligents sur ce point une foule de sociétaires. Ils retardent des jours et parfois des semaines avant de faire appeler le médecin. Souvent la maladie s'aggrave, prend des proportions alarmantes et même est devenue incontrôlable quand on se décide de requérir les soins médicaux. Combien de fois n'avons nous pas vu des maladies qui au début auraient pu être facilement guéries par un traitement approprié, et qui, laissées à elles-mêmes sont devenues fatales pour le malade.

A notre point de vue la véritable économie, économie de temps et économie d'argent, c'est de faire mander le médecin dès qu'une indisposition quelconque persiste au-delà des vingt-quatre heures.

La santé est notre bien le plus précieux et il n'y a pas d'argent pour nous la rendre une fois qu'elle est perdue.

Une autre raison pour ne pas négliger de se procurer les soins du médecin, c'est que les héritiers peuvent rencontrer de sérieuses difficultés au sujet du paiement de l'assurance du sociétaire défunt, s'ils ne peuvent fournir à la société le certificat médical exigé par celle-ci lors du décès. Le code exige un certificat de médecin constatant les causes de la mort, la nature et la durée de la maladie. D'ailleurs, il n'est que juste que la société sache la cause qui a produit la mort de ceux dont elle a assumé le risque. C'est souvent là le seul moyen de contrôler la véracité des déclarations du membre décédé contenues dans son examen médical, au moment de son admission dans la société.

La société ne prétend pas refuser de faire face à ses obligations, mais elle exige qu'on lui fournisse les documents nécessaires pour lui permettre de juger du bien-fondé de la réclamation. Et parmi ces documents le certificat médical occupe certainement la première place par son importance.

D'ailleurs nous ne voyons pas d'excuses au fait de laisser un malade sans les secours de la science médicale pendant des semaines et cette négligence de ceux qui entourent le malade peut être interprétée souvent au détriment de leur bonne réputation.

Nous parlons de ces choses regrettables aujourd'hui parce que le fait s'est présenté dernièrement dans

l'Union St-Joseph dans le cas de trois réclamations. Le cour devra se prononcer sur la responsabilité de la société dans ces conditions. Ce sont pour nous et pour les héritiers des ennuis qui auraient pu être si facilement évités.

La conclusion de ceci c'est qu'il n'est certainement pas bon de courir chez le médecin à tout propos, mais d'un autre côté qu'il ne faut non plus se refuser ou refuser aux siens—surtout quand on est soi-même assuré ou héritier—les secours d'une science qui sauve tous les jours tant d'existences et qui soulage dans tous les cas, quand elle ne peut guérir.

R. C.

Bénédition de la Pierre Angulaire

La pose et la bénédiction de la pierre angulaire des édifices de l'Union St-Joseph du Canada auront lieu vers la fin de juillet prochain.

Le comité d'organisation a cru devoir retarder la date de cette cérémonie vu l'absence de Sa Grandeur Mgr Duhamel, notre président d'honneur, et vu aussi la maladie sérieuse de notre président général, M. Allard. Nous avons cru que sans la présence de ces deux dignitaires la fête n'aurait pas été complète.

Un comité spécial chargé de voir à l'organisation des détails de cette importante cérémonie sera choisi et ne négligera rien pour donner à celle-ci tout l'éclat, toute la pompe qu'elle mérite.

Le programme qu'on élaborera sera digne en tous points de la circon-

stance, car il ne faut pas se le cacher ce sera là une date mémorable dans les annales de notre société. Elle évoquera malgré nous les humbles débuts de cette association exclusivement catholique et française, qui, grâce à l'appui de nos compatriotes, a pris un développement tellement considérable qu'il nécessite la construction de spacieux édifices. Ce sera un hommage rendu à l'esprit de mutualité, à l'union fraternelle des Canadiens-français de ce pays, dont les efforts réunis ont réussi à fonder une des plus puissantes associations de ce continent.

Nous comptons sur le concours de tous pour donner à cette fête tout le relief qui lui convient.

Nous avisons par conséquent tous les membres de l'Union, ainsi que tous

ceux qui s'intéressent à notre œuvre de bien vouloir rehausser de leur présence les différentes parties du programme qui sera préparé pour ce jour

glorieux. Prouvons notre attachement notre société en secondant en tout et partout les efforts du comité d'organisation qui sera nommé.

Les Insignes

L'Exécutif prie les intéressés de prendre un peu patience au sujet des insignes. Il nous est absolument impossible de suffire aux nombreuses demandes qui nous sont faites.

Nos fournisseurs ne négligent rien pour nous satisfaire et ils espèrent dans quelques jours pouvoir compléter notre commande. Quoiqu'il en soit on ne perdra rien pour attendre.

Ce concours a tellement dépassé nos calculs que nous n'avions pas prévu le besoin d'un nombre aussi considérable d'insignes. Nous tiendrons nos promesses jusqu'à la dernière; par conséquent nos agents, nos officiers et nos membres peuvent être tranquilles.

Nous ferons les mêmes remarques au sujet des bannières gagnées par les conseils locaux.

Jolie Fête à Keewatin, Ont.

Le 21 du mois dernier, Sa Grandeur Mgr Langevin se rendait à Keewatin pour la confirmation de quelques adultes, et la bénédiction de deux superbes statues données à l'église par les dames de la société de Sainte-Anne.

Les membres de l'Union St-Joseph ont profité de cette occasion pour fêter la présence de Sa Grandeur, président honoraire du Conseil local de Keewatin, et lui ont offert un banquet dans la soirée du 22.

Toute la population catholique de langue française de Keewatin et de Norman avait été invitée à cette fête.

Les Dames de Sainte-Anne avaient bien voulu se charger du décor de la salle et de la préparation du souper. Elles se sont acquittées de leur tâche

avec tout le bon goût et toute la grâce que l'on trouve toujours chez nos dames de Keewatin.

Après le souper, le Président du Conseil local, le Rév. J. M. Mireault, remercia Sa Grandeur de l'honneur qu'elle faisait à la population catholique de Keewatin en général, et aux membres de l'Union St-Joseph en particulier en acceptant l'invitation qui avait été faite de présider à la fête de la soirée et lui exprima les sentiments de soumission et de fidélité du Conseil local No 96, et les vœux que tous faisaient pour sa santé et le succès de ses œuvres diocésaines.

Touché par les marques de respect et de sympathie dont il était entouré, Mgr félicita les catholiques de Keewatin de l'exemple qu'ils offraient ce soir,

pasteur et troupeau, en marchant ensemble dans la voie de la fraternité et du progrès.

Il fit sur le Rév. J. M. Mireault des remarques élogieuses. Plus que personne Monseigneur connaît le dévouement du curé de Keewatin. Il l'encouragea à mettre à exécution le plan de former un cercle chrétien pour la jeunesse de la paroisse.

Toutes les sociétés catholiques sont chères à Sa Grandeur. Cependant, Elle ne peut le cacher, tout ce qui est canadien-français et catholique occupe une place de prédilection dans son cœur. C'est pourquoi Elle a accédé avec plaisir à l'invitation qui lui avait été si gracieusement faite par le Conseil de Keewatin. Elle a voulu surtout montrer tout l'intérêt qu'Elle portait à l'Union St-Joseph du Canada. Car, en somme, cette société c'est le groupement des enfants de la même grande famille pour un but religieux, fraternel et patriotique. Aussi, Monseigneur engage-t-il tous ceux qui peuvent le faire à augmenter les rangs du Conseil de Keewatin. Les réunions bi-mensuelles de ses membres sont une source précieuse de soutien mutuel dans l'ordre moral et physique. L'on y apprend à mieux se connaître et par suite à mieux s'aimer. Si les principes de l'Union Saint-Joseph étaient mieux appréciés par notre population française, notre force morcelée aujourd'hui, serait un corps solide qui pourrait résister aux attaques qui l'assaillent de toutes parts.

Monseigneur finit ses remarques, en faisant des souhaits pour le progrès de notre belle société, surtout pour le Conseil local de Keewatin, et remercia spécialement les dames de Sainte-Anne du dévouement qu'elles mettaient

dans toutes les œuvres de la paroisse.

Le Rév. Billions, Rédemptoriste, qui, quelques jours auparavant, avait prêché une retraite dans la paroisse, adressa la parole à l'assemblée. Il avoua qu'il était touché de voir toute la population catholique de l'endroit réunie sous les auspices de Saint Joseph dans un but de concorde familiale. Il n'oubliera jamais ce bel exemple qui lui est donné par les Canadiens-français de Keewatin, et sous le climat d'Afrique ou son œuvre l'appelle, il se rappellera toujours la soirée de ce soir.

Le reste de la veillée fut passée en musique et en chants populaires où tous prirent une part active, sans omettre Sa Grandeur.

A. L.

DECES.

Nous apprenons avec regret le décès de Marie-Isabelle-Agnès, fille de Mathias Landry, âgée de 5 mois et morte le 14 avril dernier.

A V I S.

OTTAWA, 15 juin 1907.

*Aux membres de l'Union Saint-Joseph
au Canada.*

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société, sont dues et payables par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. En conformité avec les articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de juillet prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même et sans autres avis suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

J. M. FLEURY,
Greffier-Général.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 265

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

PENSEES ET NOUVELLES

Nous regrettons d'apprendre que le président général est retenu à sa chambre par une légère indisposition pour quelques jours encore.

x

Le recrutement ne se ralentit guère et la société avance à grandes enjambées dans le chemin du progrès.

x

M. ANTOINE Giroux, d'Ottawa, a été l'heureux soumissionnaire pour le contrat de la bâtisse de l'Union St-Joseph du Canada.

x

POUR les âmes d'élite le bonheur est fait autant des joies qu'elles donnent que de celles qu'elles éprouvent.

SAINTE-LUCE DE RIMOUSKI

Installation d'un Conseil.

Dimanche après-midi, 26 mai, dans une salle spéciale de la société, avait lieu l'installation d'un Conseil de l'Union St-Joseph du Canada organisé

et installé par M. P. H. A. Caron de Sainte-Flavie Station, commissaire du Président Général. Ce Conseil commence avec un effectif de près de 80 membres et le nouveau Conseil promet beaucoup.

M. P. H. A. Caron adressa la parole à la nombreuse assemblée et sut intéresser vivement son auditoire en faisant un court historique de la société et en expliquant aussi ses règlements, ses avantages et les garanties qu'elle donne à ses membres. On procéda ensuite à l'installation des officiers avec le résultat suivant :

Président d'honneur, Rév. Chanoine Blanchet, curé de Sainte-Luce.

Chapelain, Rév. A. Chamberland, assistant curé de Sainte-Luce.

Assistant Chapelain, Rév. D. LeBel, curé de Saint-Donat.

Médecin, E. Bélisle.

Président, H. Sirois.

1er Vice-Président, Louis Pelletier.

2e do H. Roy.

Secrétaire, J. B. Ouellette.

Trésorier, H. Rioux.

Receveur, O. Larrivée.

Censeurs, J. P. Desrosiers, Phil. St Laurent, J. B. Dechamplain.

Visiteurs de Malades, F. Dubé, E. Desrosier.

Commissaire Ord., H. Dionne.

Après avoir présidé à la prise de déclaration des officiers, M. le Curé LeBel fut prié par l'officier installateur d'adresser la parole, ce qu'il fit, et il sut, dans un très joli discours, intéresser son auditoire et par de bonnes paroles encouragea ses paroissiens et tous les Canadiens-français à s'enrôler dans cette belle et florissante société canadienne-française et catholique qui a nom l'Union St-Joseph du Canada.

L'assemblée s'est terminée par un

vote de remerciements à l'officier installateur, M. P. H. A. Caron, proposé par M. le Curé LeBel et secondé unanimement par toute l'assemblée, pour sa venue et pour les conseils pratiques qu'il a donnés pour le succès de ce nouveau Conseil.

Tous se sont retirés emportant avec eux un souvenir durable de cette fête.

REMERCIEMENTS

Winnipeg, 19 mai 1907,

M. le Greffier général,
L'Union St-Joseph du Canada,
Ottawa, Ont.

Cher Monsieur,

C'est un plaisir véritable pour moi de me faire ici l'écho des sentiments d'un des membres de notre bureau de Saint-Boniface, M. Aldéric Galipeau, et d'offrir à l'Union Saint-Joseph du Canada, en son nom, mes plus sincères remerciements.

Malade pendant sept semaines dans le courant de l'hiver, M. Galipeau a vu ses réclamations réglées à son entière satisfaction et désire faire ouvertement à l'Union Saint-Joseph l'expression de sa gratitude.

Recevez en même temps les félicitations de tous les confrères du membre obligé et soyez assurés que cela contribuera grandement à la prospérité de notre bureau et au développement de la bonne entente qui doit régner entre l'Exécutif et les Conseils locaux.

Vous assurant, M. le Greffier, de mon entier dévouement à l'Union St-Joseph du Canada, je demeure,

Votre très humble,

B. C. FILTEAU.

NOUVEAU CONSEIL A HULL

La nouvelle paroisse du Rédempteur à Hull, ne veut rester en rien en arrière de son aînée la paroisse Notre-Dame. Cette partie de la ville qu'on appelait avec dérision la Petite-Ferme, est tout remplie de personnes entreprenantes et énergiques qui se mettent résolument en tête de tous les mouvements de réforme sociale, de mutualité, d'initiative municipale etc., et qui réussissent dans toutes leurs entreprises. Ainsi, cette paroisse aura avant peu sa salle de réunions, de théâtre et d'amusements. Elle vient aussi de se faire octroyer par le Conseil Suprême de l'Union Saint-Joseph du Canada un Conseil spécial pour elle. L'installation des officiers de ce Conseil, qui porte le numéro 136, a eu lieu dimanche soir. Tous les dignitaires du Conseil central, du Conseil No. 1, d'Ottawa, du Conseil No. 2, de Hull, ceux de Sainte-Anne et de Hintonburg étaient présents.

M. O. Durocher, directeur général, agissait comme maître de cérémonies. Il remettait les insignes aux dames qui à leur tour en décoraient les dignitaires. Le président du nouveau conseil est M. J. Edouard Pilote, les vice-présidents sont MM. Emery Fournier et Joseph Guévremont, le secrétaire M. Frédéric Lefebvre, le trésorier, M. Georges Laramée, commissaire d'écoles, le percepteur, M. l'échevin Chevalier. Les trois censeurs sont MM. Edgar Gagnon, Jérémie Gingras et Tel. Beauchamp. Les visiteurs des malades sont MM. Joseph Kirouac et Eusèbe Paquette. Le vicaire de la paroisse M. E. G. Barette a été nommé chapelain.

Après la distribution des décorations

M. McNichol, du Conseil central, a expliqué aux nouveaux dignitaires leurs devoirs respectifs, puis une longue série de discours a commencé, dans l'ordre suivant : M. O. Durocher, M. le curé Allard, de la paroisse du Rédempteur, M. le Dr Archambault, président du Conseil No. 2, M. Taylor, du Conseil de Sainte-Anne, M. Ménard, du conseil de Hintonburg, M. Joseph Deslauriers, un des dignitaires du Conseil No. 2, M. le vicaire Barette, M. Dolphis Charron et enfin M. Pilote. Ce dernier a surpris l'assistance par la facilité avec laquelle il s'est exprimé et le choix de ses expressions. M. Pilote a fait un cours complet d'études classiques au collège de Chicoutimi et il fera honneur à la charge que les mutualistes de sa paroisse lui ont confiée. M. Pilote a terminé en invitant le nombreux personnel de dignitaires présents à venir se rafraîchir chez lui.

AVIS.

CONSEIL DE QUEBEC.

Le Conseil de Québec, ayant accepté l'invitation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de participer à la célébration de la fête nationale canadienne-française, prie respectueusement tous les membres de se réunir à leur salle, Bâtisse Martineau, 135 rue St-Joseph, à 7.30 a.m., lundi, le 24 juin courant pour prendre part à la procession. Les insignes y seront alors distribués.

LE COMITÉ D'ORGANISATION,
Par le Secrétaire.

MARIAGE.

Nous apprenons le mariage de notre Médecin Examineur, le Dr J. E. Champagne, de Saint-Rédempteur de Hull, qui a épousé, le 4 juin dernier, Mlle Juliette Gadoury, de Joliette. Qu'il nous soit permis d'offrir aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

NOUVEAU CONSEIL.

Rapport de l'installation d'un Conseil Local à Sainte-Geneviève de Batiscan.

Le dimanche, 9 juin courant était la date choisie pour faire l'installation de ce beau Conseil qui aujourd'hui compte au-delà de 50 membres, ce qui, pour un village si petit, n'est pas sans son importance pour notre société. Rien n'indique mieux l'estime dans laquelle l'Union Saint-Joseph est tenue que cette affluence de membres.

M. L. E. O. Payment, président du Conseil de District de Québec, accompagné du docteur P. H. Bédard, trésorier, est allé faire cette cérémonie. Partis de Québec, ces deux officiers se sont rendus à Sainte-Geneviève, charmant petit hameau sur les bords de la rivière Batiscan et, après avoir salué M. le Chanoine Bellemare, curé de la paroisse, et M. l'abbé Lupien, son digne vicaire, ils se sont transportés à la salle occupée par le Conseil local pour y procéder à l'installation des officiers. Ceux-ci avaient déjà été élus, et il ne s'agissait que de les instruire et de leur conférer les pouvoirs nécessaires pour administrer les affaires de leur Conseil.

A l'assemblée, présidée par M. le maire St. Arnaud, il y avait affluence de membres et d'étrangers. La salle était décorée de drapeaux pour l'occasion. M. Payment a procédé à l'installation et à l'instruction des officiers dans leurs nouveaux devoirs, après quoi il y eut des discours par le docteur Bédard, M. le Maire St. Arnaud, et M. l'abbé Lupien, chapelain du nouveau Conseil. La distribution des insignes a été faite par M. le Maire, le Chapelain, le docteur Bédard et M. Payment qui tenait à honneur de dé-

corer le nouveau président, M. Fortin ainsi que le révérend M. Lupien. Les officiers ont paru très impressionnés de cette prise d'habits, pour ainsi dire, et nous sommes convaincus qu'ils rempliront leurs devoirs avec la plus scrupuleuse exactitude.

Voici les noms de ceux qui ont en mains l'administration de ce florissant Conseil : Chapelain, M. l'abbé Lupien; Président, William Fortin; 1er Vice-Président, M. Arthur Massicotte; 2e Vice-Président, M. Alfred Gervais; Secrétaire, M. Philippe Gervais; Trésorier, M. Théotime Normandin; Receveur, M. Ulric St. Arnaud; Visiteurs, MM. Joseph Massicotte et Donat Prénovost; Commissaire-Ordonnateur M. Napoléon Baribeau; Censeurs, MM. Napoléon St. Cyr, Alfred Carpentier et Alfred Hamelin.

Monsieur le Curé avait eu la courtoisie d'annoncer au prône, la cérémonie qui devait avoir lieu dans la salle de la société pendant le cours de l'après-midi, ce qui témoigne de l'intérêt que prend M. le Chanoine Bellemare dans la propagande et la prospérité de notre belle et florissante société. Il nous l'a dit d'ailleurs qu'il espérait nous voir croître en nombre et en influence partout dans la vieille province de Québec.

Les officiers du Conseil de District de Québec sont revenus à Québec enchantés de la gracieuse hospitalité du Conseil local de Sainte-Geneviève, et particulièrement de son président qui a insisté auprès d'eux pour qu'ils allassent lui faire visite chez lui avant leur départ, enchantés aussi de l'accueil chaleureux que leur a fait l'autorité municipale incarnée, pour ainsi dire, dans la personne de M. le Maire St. Arnaud. *Communiqué.*

DEPART DE M. G. DELISLE

—
Juin le 13 1907.

A Monsieur Geo. Delisle,

Nous ne pouvons laisser passer l'occasion de votre départ sans venir vous souhaiter, dans votre prochain voyage, le succès avec lequel vos entreprises ont été couronnées par le passer.

Votre départ laisse dans nos rangs un vide qui ne peut qu'avec beaucoup de difficultés être remplacé.

Votre cœur généreux, toujours prêt à aider, vous à gagner la haute considération des Canadiens-Français qui, comme marque de reconnaissance, vous prions d'accepter de vos amis ce petit cadeau.

H. S. Soulière, T. Viau, J. Barbeau, F. Viau, T. J. Gaudette, A. Dupuis, F. P. Lanlande, A. Goderre, A. Levergne, U. Montreuil, F. Cushing, N. Plante, P. Richard, F. Breton, H. Charbonneau, F. Rollin, C. Martin, A. E. Belleau, L. Couture, N. Collin, H. Dumouchel, J. Plante, E. Ménard, J. A. Poliquin, A. Belleau, J. Beaudet, M. Aubin, E. Brosseau, A. Racine, J. Goderre, M. Keenan, M. Martel, O. Berthiaume.

CONSEIL LOCAL No. 15 DE BUCKINGHAM.

—
A une assemblée des membres de ce Conseil, tenue le 21 avril dernier il fut proposé et unanimement résolu qu'un vote de remerciements soit offert au Dr Alexandre Rodrigue pour l'intérêt qu'il a toujours manifesté aux affaires de ce Conseil et pour les nombreux services qu'il n'a cessé de lui rendre depuis plusieurs années.

L. PAGÉ, secrét.

CONDOLEANCES

—
A sa dernière assemblée le Bureau de Direction du Conseil No. 1 a adopté la résolution suivante :

Proposé par J. A. Pinard, secondé par Z. Quevillon, qu'une motion de condoléances soit envoyée à M. Ed. Limoges à l'occasion de la mort de sa sœur, Mde Doucet, et que copie de la dite résolution soit adressée au "Prévoyant."

A une assemblée du Conseil local de Buckingham, No 15, tenue le 21 avril, sous la présidence de M. F. X. Duval, il fut proposé par A. Rodrigue, M.D., secondé par Wilfrid Châteauvert, que les membres de ce Conseil ont appris avec regret la mort de l'épouse de notre confrère Calixte Desjardins ; que ce Conseil offre ses plus sincères sympathies et condoléances à notre confrère dans son épreuve.

Que copie de cette résolution soit transmise à M. Calixte Desjardins et publiée dans le "Prévoyant."

Les membres du Conseil local de Les Eboulements ainsi que du Bureau de Saint Irénée ont appris avec regret la mort de leur confrère M. Ernest Bouchard, de Saint-Irénée, noyé accidentellement le 4 mai, et offrent à la famille en deuil leurs plus sincères condoléances dans la cruelle épreuve qu'elle traverse.

JOSEPH BOUCHARD,
Agent de District.

Le 15 mai dernier, un pénible accident est venu plonger toute une famille dans le deuil.

Madame Dumont, épouse de M. Hilaire Dumont, membre fondateur du bureau et percepteur de l'Union Saint-Joseph à Batiscan, était occupée près du feu lorsque accidentellement, les flammes se communiquèrent à ses vêtements. En un instant, la malheureuse était affreusement brûlée et elle expirait après 24 heures d'atroces souffrances endurées avec une résignation vraiment chrétienne.

Les membres de l'Union St-Joseph du Bureau de Batiscan ont appris avec regret le malheur qui vient de frapper M. Dumont dans la perte de son épouse et ces membres offrent leurs sincères sympathies et condoléances à leur confrère dans son épreuve.

E. FERRON,
Secrétaire.

A une assemblée spéciale du Conseil Local de St-Hermas, No 52, tenue le 6 mai dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par M. Narcisse St. Onge, et secondé par M. Benjamin Legault, que tous les membres de ce Conseil ont appris avec regret la mort de notre dévoué Secrétaire-Trésorier, M. Pierre Elie Clairoux, décédé le 4 mai, beau-père de M. Dr P. E. Pager, Président de ce Conseil et aussi la mort de Mlle Dorina Sauvé, belle-sœur de M. Théophile Constantin et tante de M. Omer Sauvé, tous deux membres de ce Conseil et qu'ils offrent aux familles éprouvées l'assurance de leurs plus profondes sympathies.

Il est aussi proposé par M. George Giroux, père, et secondé par M. Hector Levert que copie de la présente résolution soit transmise à l'Exécutif pour être publiée dans le "Prévoyant."

AVIS.

**Conseil Local d'Arnprior No 5 de l'Union
Saint-Joseph du Canada.**

Il a été résolu unanimement à l'assemblée du premier mai qu'un prélevé de 15 centins soit imposé sur chaque membre de ce conseil pour défrayer les dépenses de la fête patronale. Cet appel sera payable du 15 juin au 15 juillet sous peine de suspension.

Par ordre,

CHARLES CHENIER,
Secrétaire.

MARIAGES.

Le 16 avril dernier M. Jos, Arthur Tremblay, Censeur du Conseil local de Les Eboulements, conduisait à l'autel Madame Marie-Adélaïde Gauthier, de St-Irénée.

Nos félicitations.

Il nous fait plaisir d'annoncer le mariage de H. E. Soulard, notaire et percepteur de l'Union Saint-Joseph du Canada à St-Ubal. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. L. J. Coulombe, curé de Saint-Ubal. La mariée était ravissante dans sa jolie toilette.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

NAISSANCES.

BEAUCAGE. — A St-Boniface l'épouse de M. James Beaucage, d'un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Henri-Gérard.

Parrain M. Henri Beaucage et marraine, Mademoiselle Antoinette Côté, de Winnipeg.

BORDELEAU. — A Ste-Thècle, le 25 avril, l'épouse du Dr B. Bordeleau, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Thérèse-Isabelle.

Parrain et marraine M. et Mme Omer Lambert, oncle et tante de l'enfant.

CHARTRAND. — A Orléans, Ont., le 9 avril dernier, l'épouse de M. George Chartrand, une fille, baptisée sous les noms de Marie Elisa Yvonne.

Parrain et marraine M. et Mme Herménégilde Boileau, de Ste-Anne d'Ottawa, oncle et tante de l'enfant.

CROTEAU. — A Sainte-Croix de Lotbinière, le 16 avril, l'épouse de M. J. Séraphin Croteau, d'un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph Jean-Marie Hervé.

Parrain et marraine M. et Mme Wilfrid Boisvert, oncle et tante de l'enfant.

McNICOLL — A Ottawa, l'épouse de M. A. McNicoll, Président du Conseil de District d'Ottawa et Président du Conseil Local No. 1, de l'Union Saint-Joseph du Canada, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Hector-Roland.

Parrain et marraine M. et Mme F. H. Laperrière.

QUENNEVILLE — A Saint-Albert, Ont., l'épouse de M. Albert Quenneville, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Romuald-Henri.

Parrain et marraine Romuald et Cedia Cheffer, oncle et tante de l'enfant.

SEGUIN — A Sainte-Rose de Lima, le 23 avril, l'épouse de M. Jos. Séguin, sociétaire, a donné naissance à un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph Eddé.

Parrain et marraine M. et Madame Omer Desjardins, aussi de Sainte-Rose de Lima.

SOUCY. — A Viauville, le 17 avril dernier l'épouse de M. Prudent Soucy, d'une fille.

Parrain et marraine M. et Mme Jean Baptiste Giroux.

TABLEAU D'HONNEUR.

Tableau des membres qui ont proposé des nouveaux membres depuis la dernière liste publiée jusqu'à la fin du concours.

F. X. Julien, Lambton, 78.
 Alb. Boulet, Québec, 55.
 J. M. Chapdelaine, Montréal, 47.
 O. Larrivée, Sainte Luce, et J. O. Page, Joliette, 45.
 Geo. Delisle, Sault Ste. Marie, et Geo. Tessier, Ottawa, 37 chaque.
 D. Charron, Hull, et Léon Proumen, Chicoutimi, 36 chaque.
 L. G. Routhier, Montreal, et J. M. Lemieux, Ottawa, 32 chaque.
 Jos. Bouchard, Les Eboulements, 30.
 Othon Tessier, Ste. Anne de la Pérade, 25.
 P. H. A. Caron, Ste-Flavié, 24.
 J. E. Beaulieu, Lac aux Saumons, et C. O. Poirier, Pointe Gatineau, 21 chaque.
 Geo. Joannis, Windsor, et P. H. Mailloux, Stoney Point, 20 chaque.
 A. Aumais, Valleyfield, 17.
 L. Fortin, L'Islet, et J. E. Coulombe, Ste-Angèle, 16 chaque.
 Jos. Demers, Notre-Damé des Bois, 15.
 J. C. Sirois, Cacouna, 14.
 E. J. Labelle, Ottawa, Albany Paradis, Sherbrooke; L. J. Bourdon, Ste-Marthe; et S. Choquette, Ottawa, 13 chaque.
 J. Veillette, Batiscan, 12.
 D. Pacombe, Glen Robertson; J. B. Décary, St-Jérôme; Alex. Gagnon, Montréal; A. G. Gagnon, Chicoutimi; F. Vanasse, Montréal, 11 chacun.
 J. P. Aubin, Montréal, 9.
 Dr. Dazé, Ste-Agathe; Z. Forget, Cobalt; A. Lauzon, Byng Inlet, 8 chaque.
 J. A. Charlebois, Casselman; P. G. Dégagné, Keewatin; J. A. Fréchette, Ste-Anne; H. Fortin, Price; O. Gravelle, Ottawa; D. Pelletier, Cedar Hall; A. Trépanier, Lac aux Sables; J. L. St. Pierre et F. Paradis, Lac

aux Saumons; Jules Gratton, Hull, 7 chaque.

J. C. Bourque, Lac aux Saumons; J. A. Cousineau, Pembroke; A. Chevrier, Cornwall; J. H. Dessurault, Montréal; L. Jacques, Pointe Fortune; C. J. Lussier, St-Hyacinthe; C. Maillez, Québec; T. Pinault, Quai Rimouski, A. Paquette, Ottawa, 6 chaque.

J. G. Beaudoin, Ste-Cécile; B. Bourgeois, Ste-Angèle; J. A. Bois-sault, Montréal; J. A. Chénier, Montréal; J. Z. Dumais, Thetford; Jos. Guay, Shawenegan Falls; F. X. Gadbois, Maniwaki; A. Gignac, St-Alban; Dr. Larue, St. Germain; A. E. Michon, Montmagny; Aurèle Ouellette, Lac aux Saumons; Amédée Pratte, Barachois; D. Rouleau, St-Tite; D. Raymond, Hintonburg, 5 chaque.

J. N. Bélanger, St-Lazare; J. H. Bélanger, Hull; J. O. Biron, Pointe du Lac; N. Demers, St-Gilles; Marie Ange Dugas, Matane; A. Gosselin, Wolfstown; T. Lacoste, Estevan; H. Laviolette, Alfred; A. Lafleur, Québec; G. Marcoux, Waubashene; E. Montreuil, Facette; A. Ménard, Hawkesbury; Rev. J. M. Martin, La Salette; T. Salois, Coaticook; P. Valade, Chaudière; F. Leclerc, Roberval, 4 chaque.

A. G. Beaulac, Riv. du Loup; Clement & Cie, Montreal; A. Cour-chaine, Blind River; W. Davidson, Hull; J. H. Gagnon, St-Arsène; J. A. Gingras, St-Apollinaire; T. Garceau, Sorel; J. C. Grenier, St-Tite; Geo. Grégoire, St-Evariste; W. Hotte, Lefaivre; Alfred Labrie, St-Romain; J. A. Lazure, Coaticook; A. Montpel-lier, Curran; J. X. Pelletier, St-Pas-chal; D. Pilon, Valleyfield; A. Samson, Brompton; A. Shilling, Gentilly; L. A. Suzor, Québec; A. Lanthier, Mont Rolland, 3 chaque.

H. Gauthier, Rockland; J. G. Guilbault, Grandmère; L. Gignac, Portneuf; Geo. Garrand, Ste-Martine; F. X. Hamelin, Louis Landry, Buck-ingham; M. Lauzon, Lefaivre; J. F.

Moore, St-Romain; F. Pistre, Keewatin; P. Poirier, Ottawa; J. P. Samson, Lévis; B. Thibodeau, Blind River; J. A. Arcand, Ste-Anne; Dr. J. A. Allard, Brompton; J. Beaulieu, St-Onésime; E. Bellanger, Winnipeg; F. Bordeleau, Arnprior; F. R. Du Bois, Cryser; C. O. Dupuis, Ottawa; J. B. Dussault, Québec; L. A. Délorne, Winnipeg; J. T. Fortier, Chambord; E. Joanise, Maniwaki; D. Jeaudoin, Cornwall; F. Joannette, Thessalon; J. O. Leroux, Coteau Station; A. Lamontagne, St-Jean; T. Levesque, St-Pacôme; E. W. Labrosse, Coaticook; H. Lacerte, St-Boniface; S. Lalonde, Casselman; Dr. Moreau, St-Cyrille; F. Malette, Lachute; J. Masse, Québec; J. B. Madon, Sturgeon Falls; Ed. Ouellette, Ile du Calumet; Agapit Ouellette, Lévis; M. Thivierge, Lefavre; J. A. Watier, Ste-Anne, 2 chaque.

E. Audette, Laprairie; O. Avon, Valleyfield; J. O. Beauchene, Les Becquets; F. Brunelle, Sherbrooke; J. C. Blanchette, Chartierville; C. Doyon, Beauceville; J. Ducap, Montreal; B. Daoust, Lefavre; J. C. Drolet, Québec; R. O. Forcier, Estevan; J. A. Joannisse, Rockland; J. B. Levaque, St-Eugène; Geo. Landry, Cabano; P. Langlois, St-Eluthère; E. Lacroix, St-Samuel; Jos. Lavoie, Coaticook; J. O. Landry, Thetford; F. Labatt, Victoria Harbor; J. Meilleur, St-Albert; V. Mayotte, Ottawa; C. Ménard, Hawkesbury; L. Mageau, Curran; Ant. Nadon, St-Philippe; A. Perrault, Rockland; A. Z. Tessier, St-Casimir; Uld. Beaulac, St-Jean des Piles; Gaston Boissonnault, Viauville; J. A. Brodeur, Coaticook; Ovide Bérubé, St-Alexandre; Jos. L. Bilo-deau, St-Etienne; J. E. Bélanger, La Patrie; J. H. R. Bélanger, St-François Montmagny; Jos. Bélanger, Sandy Bay; Nap. Boutin, St-Théophilé; Art. Bissonette, Fournier; J. Bourque, Lac aux Saumons; H. Blouin, Pointe du Lac; Eugène Côté, Ottawa; P. Colin, St-Narcisse; Chas. Chénier, Arnprior; A. Charlebois, La-

chute; H. Chatillon, Nicolet; Rev. Mr. Caron, Marquette; A. Côté, Sherbrooke; O. Chartrand, Ottawa; A. Carrière, Curran; J. E. Cliche, East Broughton; E. Cécile, Tecumseh; Alf. Caupeau, Ste-Marthe; C. T. Dugal, Kamouraska; A. Dupras, Hawkesbury; A. Dompierre, Thetford; G. E. Dussault, Shawenegan; C. A. Forget, Ste-Agathe; B. O. Filteau, St-Boniface; Jos. Fortier, Beauce Junction; S. Goulet, St-Lin; J. E. Guimond, Cap St-Ignace; A. Genet, Scott's Station; J. A. Houde, Baie Shawenegan; U. Hotte, Hawkesbury; Jos. Hudon, Ste-Angele; E. Lessard, Hull; J. E. Cusson, Ottawa; Mde Delisle, Trois Pistoles; Rev. A. Desjardins, South Indian; A. Daigneault, Chambord; J. Emond, Janeville; L. Fradette, Montréal; W. Fortin, Ste-Geneviève; H. Gagnon, Hamilton Cove; A. Giroux, Coteau; W. Girard, Rockland; Rev. J. P. Grondin, St-Bruno; F. Guilbault, Trois Rivières; N. Hurteau, Cornwall; Dr. Hardy, St-Gabriel; J. E. Hudon, Papineauville; E. Lacroix, St-Samuel; A. Lanthier, Mont Roland; L. Lacroix, Ste-Marie; J. M. Legault, Vaudreuil; Jos. Larocque, Capreol; A. Lefebvre, St-Tite; J. E. Lemieux, Ottawa; Jos. Meilleur, St-Albert; C. Masse, Ottawa; J. D. Montpetit, St-Telesphore; A. McNicholl, Ottawa; S. Perrier, Casselman; H. Parent, Tessierville; A. Rochefort, Notre-Dame des Anges; E. G. Roy, Villeroy; M. Rochon, Clarence Creek; A. St-Jean, Acton; A. Shiller, Staples; A. E. Sénéchal, St-Romuald; F. X. Talbot, Ottawa; J. Trottier, Rockland; J. R. Vincent, Sudbury; J. P. Moreau, Notre-Dame des Anges; L. Morin, St-Honoré; A. Nault, Ste-Sophie; Jos. Poirier, Caplan; E. Parent, Quebec; Dr. Rochon, Matapédia; A. Roy, St-Jean Matha; A. Roy, Thetford Mines; H. E. Soulard, St-Ubalde; N. Sarazin, Montebello; A. Tessier, Hintonburg; T. Tessier, Lachute, un chaque.

La Caisse Donataire C.

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	48	85	1 23	1 60
19	48	86	1 24	1 62
20	48	86	1 27	1 66
21	49	88	1 30	1 70
22	50	90	1 33	1 74
23	51	92	1 36	1 78
24	52	94	1 42	1 86
25	54	98	1 48	1 94
26	56	1 02	1 54	2 02
27	58	1 06	1 60	2 10
28	60	1 10	1 66	2 18
29	62	1 14	1 72	2 26
30	64	1 18	1 78	2 34
31	66	1 22	1 84	2 42
32	68	1 26	1 90	2 50
33	70	1 30	1 98	2 60
34	73	1 35	2 05	2 70
35	75	1 40	2 14	2 82
36	78	1 46	2 26	2 98
37	82	1 54	2 35	3 10
38	85	1 60	2 44	3 22
39	88	1 66	2 53	3 34
40	91	1 72	2 65	3 50
41	95	1 80	2 74	3 62
42	98	1 86	2 86	3 78
43	1 02	1 94	3 04	4 02
44	1 08	2 06	3 25	4 30
45	1 15	2 20	3 40	4 60
46	1 20	2 30	3 55	4 95
47	1 25	2 40	3 70	5 35
48	1 30	2 50	3 85	5 80
49	1 35	2 60	4 00	6 30
50	1 50	2 80	4 25	6 90
51	1 65	3 00	4 50	7 60
52	1 80	3 25	4 75	8 40
53	2 00	3 50	5 00	9 30
54	2 30	3 90	5 25	10 40

HONORAIRES D'ADMISSION \$2.00
Quelque soit le montant de la police.

Bénéfices.

En Invalidité
½ de la police comptant ou g^o par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :
1^o de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :
Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

NOTE.—Il n'y a aucuns frais d'administration.

Caisse Donataire C, et caisse de Secours réunies,

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	98	1 35	1 73	2 10
19	98	1 36	1 74	2 12
20	98	1 38	1 77	2 16
21	99	1 40	1 80	2 20
22	1 00	1 42	1 83	2 24
23	1 01	1 44	1 86	2 28
24	1 02	1 44	1 86	2 28
25	1 04	1 48	1 92	2 36
26	1 06	1 52	1 98	2 44
27	1 08	1 56	2 04	2 52
28	1 10	1 60	2 10	2 60
29	1 12	1 64	2 16	2 68
30	1 14	1 68	2 22	2 76
31	1 16	1 72	2 28	2 84
32	1 18	1 76	2 34	2 92
33	1 20	1 80	2 40	3 00
34	1 23	1 85	2 48	3 10
35	1 25	1 90	2 55	3 20
36	1 28	1 96	2 64	3 32
37	1 32	2 04	2 76	3 48
38	1 35	2 10	2 85	3 60
39	1 38	2 16	2 94	3 72
40	1 46	2 27	3 08	3 89
41	1 50	2 35	3 20	4 05
42	1 53	2 41	3 29	4 17
43	1 57	2 49	3 41	4 33
44	1 63	2 61	3 59	4 57
45	1 80	2 85	3 90	4 95
46	1 85	2 95	4 05	5 35
47	1 90	3 05	4 20	5 80
48	1 95	3 15	4 35	6 30
49	2 00	3 25	4 50	6 90

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00
Quelque soit le montant de la police.

Bénéfices.

En maladie :
\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse :
\$75.00.

En Invalidité :
½ de la police comptant ou g^o par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :
1^o de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :
Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

NOTE.—Il n'y a aucuns frais d'administration.

Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'appréhension de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission, qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certains jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE SOCIALE

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

LA CAISSE DE SÉGOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

Contributions mensuelles.

AGE	\$750.	\$1,500	\$3,000
16	63	1 25	2 30
17	64	1 29	2 34
18	65	1 27	2 38
19	66	1 31	2 42
20	67	1 33	2 46
21	68	1 35	2 50
22	69	1 37	2 55
23	70	1 40	2 60
24	72	1 43	2 66
25	73	1 46	2 72
26	75	1 50	2 80
27	77	1 54	2 88
28	79	1 58	2 96
29	82	1 63	3 06
30	84	1 68	3 16
31	87	1 74	3 28
32	90	1 80	3 40
33	93	1 85	3 50
34	95	1 90	3 60
35	98	1 96	3 72
36	1 01	2 02	3 84
37	1 04	2 08	3 96
38	1 07	2 14	4 08
39	1 10	2 20	4 20
40	1 14	2 27	4 34
41	1 18	2 35	4 50
42	1 23	2 45	4 70
43	1 28	2 55	4 90
44	1 33	2 65	5 10
45	1 38	2 75	5 30
46	1 43	2 85
47	1 48	2 95
48	1 55	3 10
49	1 65	3 30

Contributions mensuelles.

AGE	\$750.	\$1,500
16	65	1 10
17	66	1 12
18	67	1 14
19	68	1 16
20	69	1 18
21	70	1 20
22	71	1 22
23	72	1 24
24	73	1 26
25	74	1 28
26	75	1 30
27	76	1 32
28	78	1 36
29	80	1 40
30	82	1 44
31	84	1 48
32	87	1 53
33	90	1 58
34	93	1 63
35	96	1 68
36	1 00	1 74
37	1 05	1 80
38	1 10	1 86
39	1 15	1 92
40	1 20	2 00
41	1 25	2 08
42	1 35	2 16
43	1 45	2 25
44	1 55	2 35
45	1 65	2 45
46	1 75	2 60
47	1 85	2 75
48	1 95	2 90
49	2 10	3 10

CLASSE ORDINAIRE.
LES DEUX SEXES ADMIS

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.
Quelque soit le montant du Bon.

BÉNÉFICES.
En maladie:
\$ 750 \$2.50 } Par semaine,
\$1500 \$5.00 } 15 semaines
\$3000 \$5.00 } par année.

En invalidité:
Comptant, déduction faite des bénéfices retirés antérieurement en règlement final.
\$ 300.
\$ 600.
\$ 1200.

An décès de l'épouse:
\$ 750 \$ 50 } Pour frais funéraires.
\$1500 \$100 } Pour année pendant 15 ans.

A 65 ans révolus:
\$ 750 \$ 50 } Par année pendant 15 ans.
\$1500 \$100 } Par année pendant 15 ans.

An décès:
\$ 750 \$ 50 } Pour frais Funéraires et \$ 50 jusqu'à l'année du paiement du Bon.
\$1500 \$100 } Pour \$ 100 et \$ 100

ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.

Dans le cas de conversion s p.c. sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de dix ans de sociétariat ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

An décès dans le cas de conversion s p.c. sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge et leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'a aucun droit aux bénéfices de la Caisse Sociale. Le droit aux bénéfices de la Caisse Sociale est certifié par le médecin dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

BÉNÉFICES.

En maladie:
\$ 5.00 par semaine,
15 semaines
chaque année.

An décès de l'épouse:
\$ 75.00

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

AGE.

16 à 39 ans, les deux inclusivement... 50 centins.
40 à 44 " " " " 55 " "
45 à 49 " " " " 65 " "

Contributions mensuelles.

16 à 39 ans, les deux inclusivement... 50 centins.
40 à 44 " " " " 55 " "
45 à 49 " " " " 65 " "

La Caisse Douairière E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.
Assurance payable au décès seulement.
Admission de 16 à 50 ans, les deux inclusivement.

HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.

AGE.

16 à 23 ans, les deux inclusivement... 15 \$ c.
24 à 29 do do " " 20 " "
30 à 34 do do " " 25 " "
35 à 39 do do " " 30 " "
40 à 44 do do " " 35 " "
45 à 49 do do " " 40 " "

Contributions mensuelles.

\$100. \$200. \$ c. \$ c.
15 25
20 30
25 35
30 40
35 50
40 60